

Espagne

EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

PRINCIPALES RÉALISATIONS OBTENUES DANS LES ÉTATS MEMBRES

Cette étude présente de brefs résumés¹ d'une sélection des principales réformes et réalisations rapportées dans les résolutions finales depuis que le système de la Convention a été modifié en 1998 par le Protocole n° 11, en mettant clairement l'accent sur les réformes récentes, mais en se référant également à des développements antérieurs importants.

Compte tenu de la richesse des affaires closes, la sélection se concentre sur celles qui ont conduit à des changements de législation ou de réglementation gouvernementale ou à l'adoption de nouvelles politiques ou lignes directrices générales émanant des tribunaux supérieurs. En règle générale, cette étude ne couvre pas les informations sur les mesures visant à fournir une réparation individuelle aux requérants.

La présentation est organisée pays par pays et les réformes sont, en principe, présentées dans l'ordre correspondant aux domaines thématiques utilisés dans la base de données spécialisée du Conseil de l'Europe HUDOC EXEC et dans les rapports annuels du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

De nombreuses réformes portent sur des questions qui semblent être des défis en cours dans l'État membre. Les effets des réformes adoptées à un moment donné pourraient donc avoir besoin d'être suivis et possiblement réévalués en fonction des changements de circonstances².

¹ Les résumés sont rédigés sous la seule responsabilité du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

² La présentation est limitée aux informations fournies au moment de l'adoption de la résolution finale. Il est rappelé dans ce contexte que le Comité des Ministres a publié la [Recommandation \(2004\)5](#) sur la vérification de la compatibilité des projets de loi, des lois en vigueur et des pratiques administratives avec les normes fixées par la Convention européenne des droits de l'homme.

► Actions des forces de sécurité et enquêtes efficaces

Le Parquet avait fourni des efforts considérables afin d'engager des poursuites à l'encontre de crimes de torture et de traitements inhumains ou dégradants, tel qu'indiqué dans leurs rapports annuels depuis 2007. À la suite de la ratification, en 2006, du protocole optionnel à la Convention des Nations unies contre la torture, le Bureau du Médiateur, en tant que mécanisme national de prévention, a commencé ses activités en 2010.

En 2008, la Cour constitutionnelle a développé sa jurisprudence, soulignant l'interdiction absolue de la torture et l'obligation des autorités de mener des enquêtes efficaces sur de tels actes. En 2015, la législation a établi la responsabilité pécuniaire de l'administration dans les cas où une personne subit un préjudice et où un lien de causalité entre ce préjudice et le fonctionnement d'un service public peut être prouvé.

San Argimiro Isasa
(2507/07+)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2017\)281](#)

► Droit à la liberté et à la sécurité

La procédure *habeas corpus* a été réglementée en 1984, permettant un accès immédiat au tribunal à toute personne affirmant avoir été détenue illégalement.

La sanction disciplinaire de l'assignation à résidence pour les membres de la Guardia Civil a été abolie en 2007.

Barberà, Messegué et
Jabardo (10590/83)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(94\)84](#)

Dacosta Silva (69966/01)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2010\)110](#)

► Fonctionnement de la justice

▢ Équité des procédures

En ce qui concerne les procédures pénales, la possibilité de cassation au motif d'une violation d'un droit constitutionnel ainsi que la possibilité d'obtenir l'annulation des actes judiciaires pour lesquels il est prouvé qu'ils violent le principe du procès équitable, le droit à l'assistance d'un avocat ou les droits de la défense ont été introduits par une loi organique en 1988.

La jurisprudence développée par la Cour constitutionnelle et la Cour suprême a souligné les droits de l'accusé, notamment en ce qui concerne le principe accusatoire, l'égalité des armes (débat contradictoire), la publicité, la présomption d'innocence et les droits de la défense.

Des garanties supplémentaires concernant la composition des tribunaux militaires et les règles de procédures applicables pour assurer l'impartialité de ces tribunaux ont été introduites en 2003.

Selon la jurisprudence de la Cour constitutionnelle de 2002, mise en œuvre par les tribunaux ordinaires et codifiée en 2015, les cours d'appel ne sont plus compétentes pour statuer sur le fond d'une affaire sans audience complète, si celle-ci implique l'annulation d'un acquittement en première instance. La possibilité (déjà reconnue dans la pratique des plus hautes juridictions nationales) de demander la réouverture d'une procédure judiciaire suite à un arrêt de la Cour européenne a été introduite et le statut de la victime a été renforcé par la loi en 2015.

Barberà, Messegué et
Jabardo (10590/83)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(94\)84](#)

Perote Pellon (45238/99)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2005\)94](#)

Igual Coll (37496/04+)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2017\)69](#)

➤ Accès à un tribunal

La Loi de 1998 sur la Juridiction Contentieuse-Administrative a résolu la controverse pour identifier le jour initial du délai pour présenter un recours contre les arrêts (c'est-à-dire la date de notification ou la date de publication).

Miragall Escolano et autres
(38366/97+)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2001\)158](#)

➤ Durée excessive des procédures

Lors d'une première vague de réformes, qui a eu lieu entre 1982 et 1990, 600 nouveaux tribunaux ont été créés, soit une moyenne de plus de six nouveaux tribunaux par mois, dont de tribunaux à juge unique, de tribunaux sociaux et de tribunaux des mineurs. L'organisation territoriale du système judiciaire a été améliorée en 1988 et a conduit à la création de 1 570 nouveaux postes judiciaires (juges, greffiers et agents administratifs). La Loi de 2011 sur l'accélération des procédures et la Loi de 2012 sur la médiation dans les affaires civiles et commerciales ont amélioré l'efficacité des procédures civiles, prud'homales, pénales, d'exécution, administratives et de faillite, tandis que des progrès ont été réalisés en matière d'aide juridictionnelle. En 2015, les modifications de la Loi organique sur le Pouvoir judiciaire, du Code de procédure civile et du Code de procédure pénale ont rendu l'organisation des tribunaux plus souple.

Unión Alimentaria Sanders S.A. (11681/85)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(90\)40](#)

Le statut de la victime dans les procédures pénales a été renforcé en 2015. Une procédure administrative commune à toute l'administration publique a été introduite en 2015. L'utilisation des technologies de communication et d'information dans l'administration de la justice a été réglementée par la loi en 2011, améliorant la gestion des affaires et l'administration de la justice.

Moreno Carmona
(26178/04)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2018\)35](#)

➤ Pas de peine sans loi

L'affaire concerne la « doctrine Parot » qui a été adoptée en 2006 par la Cour suprême, établissant que les réductions de peine pour bonne conduite, y compris la remise de peine pour travail accompli, devaient s'appliquer à chaque peine individuellement et non à la peine maximale. En réponse à l'arrêt de la Cour européenne qui a conclu que la jurisprudence susmentionnée était contraire au principe de non-rétroactivité du droit pénal, les tribunaux pénaux ont mis fin à l'application de la « doctrine Parot », ce qui a été approuvé par la chambre pénale de la Cour suprême en 2013. La Cour constitutionnelle a renvoyé toutes les affaires pendantes devant elle à l'*Audiencia Nacional* pour qu'elle rende de nouvelles décisions. En conséquence, toutes les personnes concernées par la « doctrine Parot » ont été libérées.

Del Rio Prada (42750/09)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2014\)107](#)

➤ Protection de la vie privée et familiale

➤ Accès à son enfant et enlèvement international d'enfants

L'enlèvement d'enfant par un parent, bien que considéré auparavant comme une désobéissance, a été pénalisé en 2002, ce qui a permis la délivrance d'un mandat d'arrêt international, et donc de faciliter aux tribunaux espagnols la demande d'une action internationale, y compris dans le cadre de la Convention de La Haye.

L'ancienne Loi sur la protection juridique des mineurs a été remplacée en 2015 par une nouvelle législation améliorant le système juridique de protection de

Iglesias Gil et A.U.I.
(56673/00)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2006\)76](#)

Saleck Bardi (66167/09+)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2018\)150](#)

l'enfance et de l'adolescence, qui fait référence à la Convention européenne sur l'adoption des enfants, à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi qu'à la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants. La loi traite notamment de la situation des mineurs étrangers non accompagnés, tandis qu'une autorité nationale a été créée pour s'occuper exclusivement de la protection des enfants.

▢ *Droit au logement / pollution sonore*

Un arrêté royal de 2003 sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement a défini la stratégie nationale en matière de bruit, comprenant des plans d'action et l'information de la population. Un arrêté royal de 2007 sur le zonage acoustique, les objectifs de qualité et les émissions acoustiques a établi des objectifs de qualité environnementale à l'intérieur et à l'extérieur et a fixé des niveaux de bruit maximums. Enfin, une jurisprudence pertinente a été développée par le Tribunal constitutionnel, la Cour suprême et les cours suprêmes régionales.

Depuis 2002, la législation sur la protection contre l'exposition aux intrusions sonores a été développée. Parmi les évolutions notables, citons les objectifs de qualité pour l'intérieur et l'extérieur, ainsi que les niveaux de bruit maximums. En ce qui concerne la jurisprudence, il existe des exemples positifs montrant que les tribunaux nationaux ont progressivement pris en compte la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur la pollution sonore.

Martinez Martínez
(21532/08)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2017\)223](#)

▢ *Protection contre la discrimination religieuse*

En 2015, la possibilité pour les pasteurs de l'Église évangélique de faire prendre en compte leurs premières années de service pastoral avant leur intégration dans le régime de sécurité sociale pour le calcul de la période minimale nécessaire pour avoir droit à une pension de retraite a été reconnue par le décret royal 839/2015.

Manzanas Martín
(17966/10)

[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2016\)205](#)